

RCS : POINTE A PITRE

Code greffe : 9712

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de POINTE A PITRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2022 B 00847

Numéro SIREN : 912 407 574

Nom ou dénomination : A.R BAT

Ce dépôt a été enregistré le 15/06/2023 sous le numéro de dépôt B2023/002038

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	07042022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS A.R BAT		Près de Château d'Eau POUCET 97190 Le Gosier	
SIRET	9 1 2 4 0 7 5 7 4 0 0 0 1 7	Ancienne adresse en cas de changement:	
Adresse du principal établissement:			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	
Bénéfice imposable à 15%	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
				PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☒	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Entreprises nouvelles, art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A			
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	36 760	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

H COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
CABINET YACINE 23 Rue du Cdt Mortenol 97110 POINTE A PITRE Tél: 0590931246			
OGA/OMGA	Viseur conventionné	Identité du déclarant:	
[Cocher la case correspondante]		Date: 09/03/23 Lieu: Le Gosier	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Qualité et nom du signataire: Président SAS	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Signature BOU FERRAA Nassif	
Examen de conformité fiscale (ECF)			

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis
2023

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

I. RÉPARTITION DES PRODUITS, MOUVEMENTS ET PARTS SOCIALS DISTRIBUÉS			
Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)	c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d		
Montant des distributions	e		
autres que celles visées en (a),	f		
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)	g		
	h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j		
Montant des revenus répartis (5)	Total (a à h)		

J. RÉMUNÉRATIONS VERSÉES PAR LA SOCIÉTÉ À SES FONCTIONNAIRES							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
			Indemnités forfaitaires.	Rembours-ements.		Indemnités forfaitaires.	Rembour-ements.
1	2	3	4	5	6	7	8
M. BOU FERRAA Antonio Associé POUCKET							
97190 LE GOSIER	5	2022					
M. BOU FERRAA Nassif Président Poucet							
97190 LE GOSIER	5	2022					
M. BOU FERRAA Tamy Associé POUCKET							
97190 LE GOSIER	3	2022					
M. MATTA Elie Associé 106 Domaine DORVILLE							
97122 BAIE MAHAULT	2	2022					

K. DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L. CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
REMUNÉRATIONS			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			10 276
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MOINS VALEURS À LONG TERME IMPOSÉES À	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M. CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise		SAS A.R BAT		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		Près de Château d'Eau		97190 Le Gosier		
Numéro SIRET *		9 1 2 4 0 7 5 7 4 0 0 0 1 7				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		9		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 2		
				Exercice N-1 clos le 0 0 0 0 0		
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		
				Net 3		
				Net 4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012		
	Fonds commercial *					
	Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *	028	1 875	030	56	
	Immobilisations financières * (1)	040		042		
Total I (5)		044	1 875	048	56	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	13 190	052	13 190	
	Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	62 953	070	62 953
		Autres * (3)	072	23	074	23
	Valeurs mobilières de placement	080	15	082	15	
	Disponibilités	084	26 231	086	26 231	
	Charges constatées d'avance *	092		094		
	Total II	096	102 412	098	102 412	
	Total général (I+II)	110	104 287	112	56	
PASSIF				Exercice N NET 1		
				Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 500			
	Ecart de réévaluation	124				
	Réserve légale	126				
	Réserves réglementées*	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	131		132		
	Report à nouveau	134				
	Résultat de l'exercice	136	36 760			
	Subventions d'investissement	137				
	Provisions réglementées	140				
	Total I	142	38 260			
Provisions pour risques et charges		Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	29 334			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	23 407			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	2 322	172	13 230	
	Produits constatés d'avance	174				
	Total III	176	65 971			
Total général (I + II + III)		180	104 231			
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 102 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		SAS A.R BAT		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant		
A - RÉSULTAT COMPTABLE						13 1 1 2 2 0 2 2		10 0 0 0 0				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires		209		210						
	Production vendue	biens		215		214						
		services *		217		218	131 899					
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	13 190					
	Production immobilisée *					224						
	Subventions d'exploitation reçues					226						
	Autres produits					230	1					
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	145 090					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234						
	Variation de stock (marchandises) *					236						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	60 992					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240						
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	35 748					
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243							
	Rémunérations du personnel *					250	10 276					
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	1 257					
	Dotations aux amortissements *					254	56					
	Dotations aux provisions					256						
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259			262						
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260									
Total des charges d'exploitation (II)						264	108 330					
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	36 760					
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers				(III)	280						
	Produits exceptionnels				(IV)	290						
	Charges financières				(V)	294						
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347			300					
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348								
Impôts sur les bénéfices *				(VII)	306							
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	36 760					
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312	36 760	314			
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318						
	Provisions non déductibles *					322						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324						
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		Écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248						
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)	249						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999						
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997					
	Entreprise nouvelles (44 sexes)	986	36 760	Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zones de restructuration de la défense (44 sexes)	127		Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44 sexes A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991				
	Divers* ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346		Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	
	Deduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G							Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1	352	0	354				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356					
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :								360			
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1	370	0	372				

Désignation de l'entreprise : SAS A. R. BAT

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
		Autres	410		412		414		416			
		Terrains	420		422		424		426			
		Constructions	430		432		434		436			
		Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	1 875	444		446	1 875		
		Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
		Matériel de transport	460		462		464		466			
		Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
	Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490		492	1 875	494		496	1 875			
II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES												
Immobilisations corporelles	Fonds commercial		495		497		498		499			
	Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
		Terrains	510		512		514		516			
		Constructions	520		522		524		526			
		Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	56	534		536	56		
		Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
		Matériel de transport	550		552		554		556			
		Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572	56	574		576	56			
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values							
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme						
						19 % ⑥	15 % ou 12.8 % ⑦	0 % ⑧				
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589				
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595				
TOTAL					596	585	597	599				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : SAS A.R BAT

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés		983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982	
Déficits reportables		984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	
Déficits de l'exercice		860	
Total des déficits restant à reporter (870-984-860)		870	
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	11 211
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	3 113
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
2

(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 9 1 2 4 0 7 5 7 4 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A.R BAT

ADRESSE (voie) Près de Château d'Eau POUCKET

CODE POSTAL 97190 VILLE Le Gosier

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	4	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	15

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M. Nom patronymique BOU FERRAA Prénom(s) Antonio

Nom marital % de détention 33.33 Nb de parts ou actions 5

Naissance : Date 180400 N° Département 97 Commune BAIE MAHAULT Pays FR

Adresse : N° Voie POUCKET

Code postal 97190 Commune LE GOSIER Pays France

Titre (2) M. Nom patronymique BOU FERRAA Prénom(s) Nassif

Nom marital % de détention 33.33 Nb de parts ou actions 5

Naissance : Date 051171 N° Département Commune LIBAN Pays LB

Adresse : N° Voie Poucet

Code postal 97190 Commune LE GOSIER Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 9 1 2 4 0 7 5 7 4 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A.R BAT

ADRESSE (voie) Près de Château d'Eau POU CET

CODE POSTAL 97190 VILLE Le Gosier

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	4	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	15

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M. Nom patronymique BOU FERRAA Prénom(s) Tomy

Nom marital % de détention 20.00 Nb de parts ou actions 3

Naissance : Date 050902 N° Département 97 Commune BAIE MAHAULT Pays FR

Adresse : N° Voie POU CET

Code postal 97190 Commune LE GOSIER Pays France

Titre (2) M. Nom patronymique MATTA Prénom(s) Elie

Nom marital % de détention 13.33 Nb de parts ou actions 2

Naissance : Date 140863 N° Département Commune Pays LB

Adresse : N° 106 Voie Domaine DORVILLE

Code postal 97122 Commune BAIE MAHAULT Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

A . R . B A T

SAS au CS : 1.500 euros –Poucet 97190 Le Gosier

RCS Pointe-à-pitre : B 912 407 574

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE STATUANT SUR LES OPERATIONS ET LES COMPTES DE L'EXERCICE OUVERT

DU 07/04/2022 au 31/12/2022

Le 12 avril 2023 à 16 heures

Les associés de la société se sont réunis au siège social de la société sur la convocation de la gérance.

BOU FERRAA Nassif gérant préside l'assemblée

Le président déclare que les conditions requises pour la tenue de l'assemblée, le vote et la majorité sont remplis.

Il déclare que l'assemblée est régulièrement constituée et elle peut valablement délibérer.

Le rapport de gestion sur les opérations et les comptes de l'exercice écoulé et le texte des projets de résolution et l'exposé des motifs, déjà communiqués aux associés, sont déposés sur le bureau de l'assemblée.

Les documents prescrits par l'article R 2123-18 du Code de Commerce ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé la tenue de l'assemblée.

L'assemblée donne acte de cette déclaration au Président.

Le Président rappelle l'ordre du jour à savoir : lecture du rapport de gestion sur les opérations et les comptes de l'exercice écoulé avec demande d'approbation et quitus à la gérance et projet d'affectation des résultats de l'exercice.

Il lit son rapport, ouvre les débats et un échange de vues a eu lieu.

Le président décide le vote et met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

Première résolution : approbation et quitus

L'assemblée générale annuelle, au vu de l'exposé des motifs et connaissance prise du rapport sur les opérations et les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2022 , déclare donner son approbation pour l'adoption de rapport sur les opérations et les comptes annuels de l'exercice tels qu'ils lui ont été présentés et donner quitus à la gérance pour l'accomplissement de sa mission..

L'assemblée générale approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 0€ et l'impôt correspondant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution : affectation du résultat

L'assemblée générale affecte le résultat de l'exercice comme suit:

Origine de l'affectation en €				Destination de l'affectation en €			
Résultat exercice	Report à Nouveau	Autres Réserves		Report à Nouveau CR	Réserves légales	Autres réserves	Dividendes
36.760€	/	/		36.760€	/	/	/

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution : conventions

L'assemblée générale, statuant sur le rapport spécial sur les conventions spéciales conclues, poursuivies ou terminées au cours de l'exercice approuve le dit rapport **et principalement avec le gérant associé.**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, le cas échéant, l'associé concerné n'a pas pris part au vote.

Quatrième résolution : caractéristiques de l'exercice

L'assemblée générale constate que le niveau des capitaux propres se renforcent et restent toujours supérieurs à la moitié du capital social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution : pouvoir a tout porteur

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits des présentes, aux fins d'accomplir toutes les formalités légales de publicité, de dépôt, d'inscription modificative et de payer au lieu et à la place de la société les frais et les honoraires que la société règle à la signature du présent procès-verbal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 heures.

De tout ce qui précède, le président dresse le présent procès-verbal, le lit avec les associés, présents et le signent.

